

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE COMMUNALE DE SO-AVA

Consultant

DJENONTIN Ignace

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mars 2006

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES	4
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	10
1.1 Cadre physique.....	10
1.2. Cadre Administratif	11
CHAPITRE II : POPULATION.....	15
2.1 Etat de la population	15
2.2 Mouvements de la population.....	17
2.3 Ménages.....	17
2.4 Ethnies.....	18
2.5 Religions et coutumes	18
2.6 Habitat.....	19
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE	20
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	20
3.2 Pouvoir politique moderne.....	20
3.3 Système de parenté (les différentes formes de mariage).....	20
3.4 Place de la femme dans la société.....	20
CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES	21
4.1 Agriculture	21
4.2 Elevage	22
4.3 Les unités économiques.....	22
4.4 Emploi.....	23
4.5 Energie et Eau.....	23
4.6 Transport et communications.....	29
4.7 Commerce	30

4.8	Tourisme et hôtellerie	30
4.9	Pêche et chasse.....	31
4.10	Autres Services : L'artisanat.....	32
CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX.....		32
5.1	Santé	32
5.2	Action sociale.....	33
5.3	Education formelle et non formelle.....	34
5.4	Arts, culture, sports et loisirs.....	35
5.5	Autre secteur : la sécurité.....	35
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES.....		35
6.1	Evolution du budget communal.....	35
6.2	Recettes et Dépenses.....	36
6.3	Taxes en vigueur dans la commune de So-Ava	36
CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....		39
CHAPITRE VIII : FILIERES PORTEUSES.....		40
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....		40

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

ADD	: Association de développement
ADECSO	: Association de développement de la commune de Sô Ava
AEA	: Aide et Action
AEV	: Adduction d'eau villageoise
AFJB	: Association des femmes juristes du Bénin
AFME	: Association des femmes mères d'élèves.
APE	: Association des parents d'élèves
BADI	: Bureau des archives, de la documentation et de l'information
BAE	: Bureau des affaires économiques
BAF	: Bureau des affaires financières
CA	: Chef d'arrondissement
CAFORM	: Centre d'animation et de formation des maîtres
CAPE	: Coordination des associations de parents d'élèves
CC	: Conseil communal
CCE	: Comité communal de l'éducation
CCI	: Comité de concertation intersectorielle
CeCPA	: Centre communal pour la promotion agricole
CDA	: Coordination départementale de l'alphabétisation
CEG	: Collège d'enseignement secondaire
CJL	: Centre de jeunes et de loisirs
COGEA	: Comité de gestion des arrondissements
CP	: Comité de pêche
CPS	: Centre de promotion sociale
CREP	: Caisse rurale d'épargne et de prêt
CREPA	: Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faibles coûts
CS	: Circonscription scolaire
CSA	: Centre de santé d'arrondissement

CSC	: Centre de santé communal
CV	: Chef de village
DDEH	: Direction départementale de l'énergie et de l'hydraulique
DDEHU	: Direction départementale de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme
DDEPS	: Direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire
DDCAT	: Direction départementale de la culture, de l'artisanat et du tourisme
DGR	: Direction du génie rural
DIRO-Center:	Développement institutionnel et renforcement organisationnel
DSRP:	Document de stratégies de réduction de la pauvreté
EMAC	: Equipe mobile d'appui aux communes
EQF	: Ecole de qualité fondamentale
FENAB	: Fédération nationale des artisans
FFOM	: Force, faiblesse, opportunité et menace
FODEFCA	: Fonds de développement de la formation continue et de l'artisanat
FPM	: Forage à pompe manuelle
MCAT	: Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme
MEHU	: Ministère de l'environnement de l'habitat et de l'urbanisme
MFPSS	: Ministère de la famille, de la protection sociale et la solidarité
MJSL	: Ministère de la jeunesse, des sports et loisirs
MOS	: Matrice d'orientations stratégiques
MSP	: Ministère de la santé publique
MTPT	: Ministère des travaux publics et des transports
NLTPS	: National long term perspectives studies
OBGRM	: Office béninois de gestion des ressources minières
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Organisation des producteurs

OPT : Office des postes et télécommunication

OSC : Organisation de la société civile

PADEAR : Projet d'assistance au développement du secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural

PADFA : Programme d'appui au développement des filières agricoles

PADPPA : Projet d'appui au développement de la pêche artisanale

PDC : Plan de développement communal

PDFM : Projet de développement de la filière manioc

PGFTR : Projet de gestion des forêts et terroirs riverains

PRODECOM : Programme d'appui au démarrage des communes

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

SEDIF : Syndicat des eaux d'îles de France

SDH : Service départemental de l'hydraulique

SFGRN : Service des forêts et gestion des ressources naturelles

SONEB : Société nationale des eaux du Bénin

UCGF : Union communale des groupements de femmes

UCP : Union communale des producteurs

UDGL : Union pour le développement des grands lacs

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UPS Bénin : Union des producteurs du sud Bénin

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de So-Ava.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques et aux agents de la mairie pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version susceptible d'être améliorée.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique

Située dans le département de l'Atlantique, la commune de Sô –Ava occupe la basse vallée du fleuve Ouémé et de la rivière Sô à qui elle doit son nom. D'une superficie de 209Km² (RGPH, 2002) elle est limitée :

- au nord par les communes de Zè, Dangbo et Adjohoun,
- au sud par la commune de Cotonou,
- à l'est par la commune lacustre des Aguégus
- et à l'Ouest par la commune d'Abomey –Calavi.

1.1.2 Climat

La commune de Sô-Ava jouit d'un climat tropical humide caractérisé par l'alternance de deux saisons de pluies et de deux saisons sèches. La grande saison de pluies s'étend de mars à juillet et la petite, de septembre à novembre. La moyenne pluviométrique annuelle est de 1200 mm. Les températures varient entre un minimum de 22°C et un maximum de 33°C.

1.1.3 Hydrographie

Sur le plan hydrologique, Sô –Ava est traversée par la rivière Sô. D'une longueur de 84,4 km la rivière Sô prend sa source dans le lac Hlan et est reliée à l'Ouémé par des marigots. Ses plus forts débits sont observés pendant les crues. La commune de Sô-Ava se caractérise par sa richesse en plans d'eau d'où son appellation de commune lacustre.

1.1.4 Sols et végétation

Sô –Ava se situe dans le bassin sédimentaire du bas Bénin plus spécifiquement sur les formations récentes. Ces formations sont constituées d'une part de sable d'origine marine avec en profondeur de l'argile vaseuse, et d'autre part des alluvions provenant de la vallée de l'Ouémé.

La végétation se caractérise par trois espèces à savoir : aquatiques, semi- aquatiques et celles des terres exondées.

1.1.5 Géologie et ressources naturelles

Comme signalé au niveau de la pêche, les principales ressources naturelles exploitables dans la commune de Sô-Ava sont les plans d'eau avec leurs ressources halieutiques. A cela s'ajoutent les bas fonds, le sable de la rivière Sô, les forêts reliques, les prairies et l'argile. La gestion de ces ressources naturelles est peu rationnelle à l'heure actuelle. En effet, l'extraction du sable se fait avec des matériels et techniques rudimentaires. Il en est de même de la faune halieutique qui est en disparition progressive à cause de la surexploitation et de l'utilisation des engins de pêche prohibés.

Les plaines sont périodiquement inondées en temps de crue enrichissant ainsi les trous à poissons.

1.2. Cadre Administratif

La commune de Sô-Ava est subdivisée en 42 villages répartis dans 7 arrondissements. Il s'agit des arrondissements de Sô –Ava, Vekky, Houédo-Aguékon, Dékanmè, Ganvié1, Ganvié2 et Ahomey-lokpo. Chaque village est dirigé par un chef village et les arrondissements par des chefs d'arrondissement élus par le Conseil Communal (CC). Le Conseil communal est composé de 15 conseillers élus. Il a à sa tête un maire et ses deux adjoints élus et trois commissions permanentes de travail.

1.2.1 Evolution administrative

Sous –préfecture devenue Commune depuis la réforme de 1999 (loi N° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin) So-Ava est dirigé par une Administration locale. Le Conseil Communal de Sô-Ava a été installé en février 2003 et tient régulièrement ses sessions statutaires conformément aux textes en vigueur.

La mairie de Sô-Ava dispose des services minima avec un personnel réduit travaillant dans un local exigu. Le Conseil Communal de Sô-Ava a été installé en février 2003.

L'accès des populations aux services de la mairie et des arrondissements reste difficile à cause de l'éloignement des villages, dû au coût élevé du transport fluvial, de la présence irrégulière de certains chefs d'arrondissement et de la méconnaissance de leurs prestations.

1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement

- Les services communaux sont ceux qui sont directement liés à la Mairie en tant qu'entité. Dans la commune de So-Ava , nous avons :
 - la Maison des Jeunes des loisirs et de la Culture ;
 - le service d'alphabétisation ;
 - l'Administration de la Mairie ;
 - Secrétariat particulier,
 - Secrétariat général
 - Service des affaires domaniales et environnementales (SADE)
 - Service du développement local et de la planification (SDLP)
 - Service des affaires financières
 - Service de l'information, de la communication, des archives et de la documentation (SICAD)
 - Service Etat civil et population
 - Service des affaires générales
 - Service des chiffres et de la transmission
 - Service technique.
 - le Maire et ses adjoints ;
 - le Conseil Communal composé de 15 Conseillers élus;
 - les bureaux d'arrondissement
 - Equipements administratifs
 - la Mairie et le bureau de l'arrondissement
 - le collège d'enseignement général

- la CS et le CPS
- les PTT.
- la gendarmerie
- sous secteur du CeCPA
- l'hôpital de la a zone sanitaire
- bureau de l'arrondissement

En ce qui concerne les partenaires au développement intervenant dans la commune de So-Ava ils se retrouvent dans maints domaines :

Les principaux partenaires et leurs domaines d'intervention :

Arrondissement	Principaux partenaires techniques et / ou financiers, de la commune	Domaines d'interventions
Ahomey-Lokpo	Pères Caméliens CIPEN CREP CLCAM CCPA	Social Montage de micro projets Micro finance Micro finance Agriculture, encadrement technique
Vekky	ARCADE CIPEN CADD Archevêché de Cotonou	Micro finance, éducation, appui financier aux artisans, constructions d'infrastructures communautaires Animation communautaire, montage de micro projets, appui financier aux artisans Micro finance et formations aux femmes Forage d'eau
Ganvié 1	CLCAM CFDD PADSA Fondation Regard d'Amour	Micro finance Appui financier pour construction d'infrastructures communautaires Pêche, transformation Santé
Ganvié 2	Les ONG (OAE ; GERCOOP etc.) UNESCO, et la Direction du Tourisme MJSL	Les tontines locales Tourisme Sports

Houedo-Aguékon	AGEFIB ARCADE (Bâtisseur d'Avenir) Archevêché de Cotonou (SCDIH) Aide et Action La Paix	Infrastructures communautaires Micro finance, éducation, appui financier aux artisans, constructions d'infrastructures communautaires Forage d'eau Education Education
Sô-Ava	CLCAM CCPA CSC CS Plus les autres ONG déjà sus-citées	Micro finance Encadrement technique, agriculture Santé Education Variés
Dékanmè	ASSEF CLCAM Plus les autres ONG déjà sus-citées	Crédit Micro finance

1.2.3 Coopération décentralisée

La commune de So-Ava est en négociation avec des communes des pays étrangers et certaines communes du territoire national. Elle fait partie de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Mais concrètement les fruits de cette coopération ne sont pas à la hauteur des espérances.

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Historique du peuplement

Les premiers habitants s'y sont installés à la suite des razzias opérées par les royaumes d'Abomey et d'Oyo au 17^{ème} siècle.

Sur les levées de berge des bras de l'Ouémé et de la Sô s'est développée depuis plus de trois siècles une véritable civilisation de l'eau, de la pirogue, de la barque et de pêche. Le processus de mise en place des principaux groupes socioculturels fort complexes a été fait progressivement par des vagues de migrants provenant du Sud-Ouest. Avant leur installation sur le lac, les toffinu se seraient installée d'abord sur le plateau d'Allada.

2.1.2 Evolution de la population

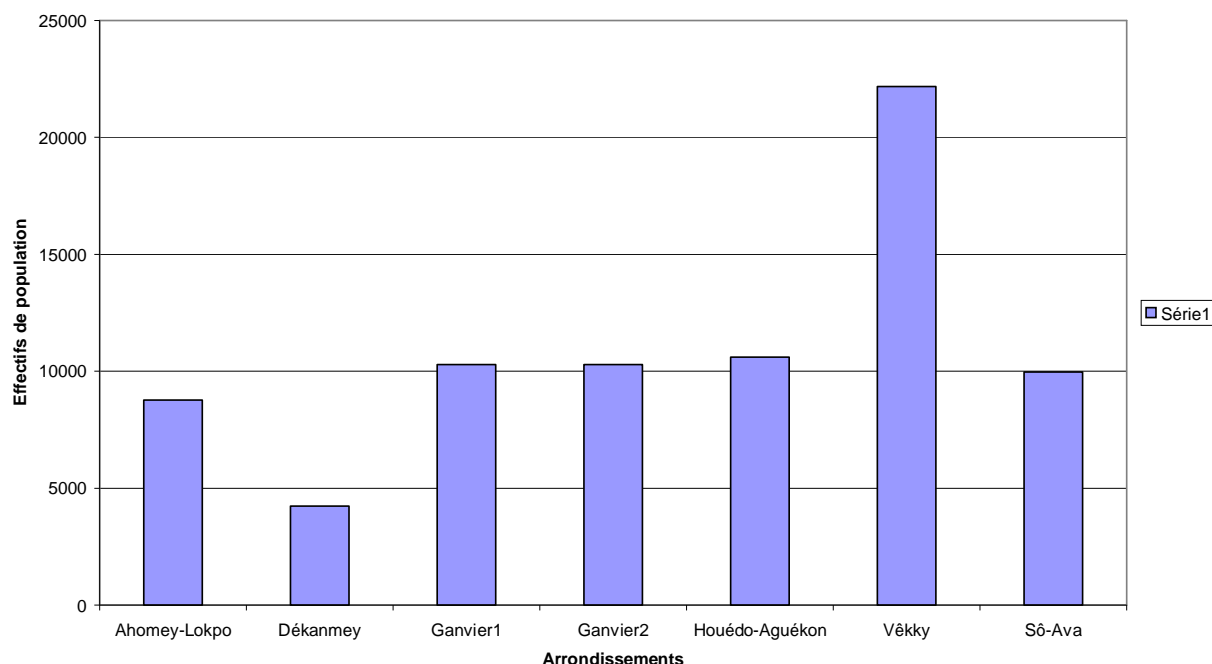
Une population en pleine expansion : la population de la Commune de Sô-Ava est très dynamique. Estimée à 59.148 habitants lors du recensement général de 1992, elle est aujourd'hui de 76.315 habitants. Son évolution dans le temps se présente dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Population totale par année et projection 2008

Arrondissements	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ahomey-Lokpo	8760	9130	9516	9919	10339	10776	11232
Dékanmey	4241	4420	4607	4802	5005	5217	5438
Ganvier1	10280	10715	11168	11640	12132	12645	13180
Ganvier2	10288	10723	11177	11650	12143	12657	13192
Houédo-Aguékon	10610	11059	11527	12015	12523	13053	13605
Vèkky	22172	23113	24091	25110	26172	27279	28433
Sô-Ava	9961	10382	10821	11279	11756	12253	12771
Total Commune	76312	79542	82907	86415	90070	93880	97851

Source : RGPH, 2004 (données fournies par la Mairie)

Population de Sô-Ava en 2002



Vekky a la plus grande population (22175 hbts). Trois arrondissements Houédo-Aguékon, Ganvier1 et 2 dépassent 10000 hbts. Seul l'arrondissement de Dékanmey a une population inférieure à 5000 hbts (4241hbts). Les projections démographiques pour 2008 donnent 97851 pour l'ensemble de la commune soit plus de 21000 hbts attendus d'ici quatre ans. C'est la preuve d'une forte dynamique démographique

2.1.3 Structure par âge et par sexe de la population

La répartition de la population par tranche d'âge se présente comme l'indique le tableau suivant :

Tableau: Structure par tranche âge de la population de la commune de SÔ-Ava

Classe d'âge (année)	0-5	6-11	0-14	15-59	60 et plus
Population	18479	15859	40053	32380	3882

Source : RGPH 3

L'analyse du tableau montre que le nombre de personne à charge environ 43935 personnes dépasse les actifs 32380 qui doivent supporter 1,35 personnes c'est-à-dire plus d'une personne en plus de leur propre charge.

2.1.4 Population active

Dans le département de l'Atlantique dont fait partie la commune de So-Ava, la population active fait 99,6% et les chômeurs sont dans l'ordre de 0,2% même si c'est le secteur privé informel (trafic et contrebande de produits provenant du Nigéria) qui consomme la grande majorité de cette population active en tant que indépendants.

2.2 Mouvements de la population

2.2.1 Natalité, Mortalité et morbidité

L'espérance de vie à la naissance est 56ans environ (59 ans pour les femmes) ; 314 femmes meurent pour 100.000 naissances vivantes et sur 1.000 décès 180 garçons, 136 filles passent de vie à trépas avant leur cinquième anniversaire.

2.2.2 Migrations

Les divers mouvements migratoires s'observent d'une part vers les villes voisines de Calavi, Cotonou et Godomey, d'autre part (et surtout le plus important) vers le Nigeria.

L'émigration de certaines populations qui quittent la commune pour les communes avoisinantes. Il s'agit des populations qui partent des arrondissements de SÔ-Ava et de Ganvié¹ notamment pour se retrouver à Cotonou, Abomey Calavi et même le Nigeria. La commune reçoit également dans le cadre de l'immigration, des migrants saisonniers de pêche qui viennent de Dangbo et des Aguégus. A l'intérieur de la commune certaines populations quittent les arrondissements de Houedo-Aguékou et Ganvié pour s'installer à Ahomey-lokpo dans le cadre de la colonisation agricole à la recherche de terres fertile.

2.3 Ménages

2.3.1 Structure par âge et sexe des chefs de ménage

Un total de 14.594 ménages ont été dénombrés dont 22% sont dirigés par des femmes.

2.3.2 Taille des ménages

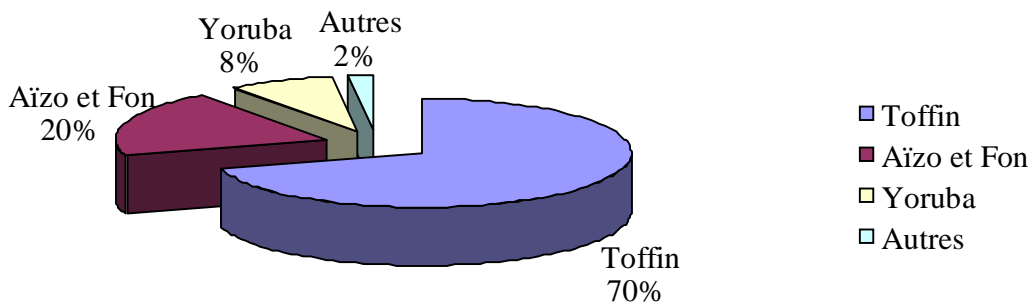
La taille moyenne des ménages est de 5 personnes.

2.3.3 Revenus des ménages

L'indice de pauvreté humaine en 2002 dans la commune est 35,5 pour une population dont 67,53% des 14.594 ménages sont pauvres.

2.4 Ethnies

Sur le plan démographique, la commune de Sô-Ava compte 76.315 habitants en 2002. La densité est de 365 habitants/Km2 inégalement répartie. Cette population est à 82% lacustre. Les ethnies présentes dans la commune sont les Toffin (70%), Fon et Aizo (20%), Yoruba (08%) et autres (2%).



Répartition socio-culturelle de la population de SÔ-Ava

2.5 Religions et coutumes

On note une coexistence de plusieurs religions à travers la commune attestées par la présence de symbole de ces religions. Les religions évangéliques viennent en tête des religions étrangères avec 24 représentations suivies du christianisme céleste 21 représentations, de l'Islam 20 représentations, des protestants 20 représentations et enfin des catholiques 16 représentations. Le poids de la tradition n'est pas négligeable dans la mesure où les signes se retrouvent dans chaque ménage.

Quelques fois, des conflits entre animistes et chrétiens sont enregistrés.

Des actions de développement telles que la formation des jeunes filles et la construction des infrastructures socio-communautaires, sont réalisées par certaines confessions religieuses.

Les cérémonies ruineuses, la persistance des pratiques de veuvage, du mariage forcé etc. sont quelques manifestations néfastes dans la commune.

2.6 Habitat

2.6.1 Type d'habitat et Matériaux utilisés dans la construction

Les habitats sont toujours groupés. Les maisons sont des habitations traditionnelles sur pilotis sont généralement en "ébène rouge", bois qui résiste plus à la dégradation par l'eau.

Les toits sont encore dans leur grande majorité en chaumes ou en herbes des marécages (*Paspalum vaginatum*) qui les rendent plus fraîches et plus résistantes. Cependant, la tôle ondulée semble par endroits se généraliser, malgré sa vulnérabilité à la rouille

2.6.2 Mode d'éclairage

C'est les lanternes à pétrole qui sont le plus usité malgré un début d'électrification des arrondissements semi lacustres de So-Ava et So-tchanhoué. Lors des fêtes et cérémonies(dont raffolent les Toffin) des groupes électrogènes sont utilisés pour l'éclairage et l'animation musicale.

2.6.3 Mode d'approvisionnement en eau

Il faut féliciter l'effort de l'adduction d'eau par la SONEB qui a installé des pompes un peu partout surtout à Ganvié, la cité lacustre encore dénommée la Vénise de l'Afrique.

2.6.4 Type d'aisance.

69% de la population va dans la nature qui en fait est l'eau. Dans les autres arrondissements la brousse et les abords sont les lieux de défécation, ce qui complique les nombreux cas de maladies.

Remarquons tout de même l'effort de construction de latrines dans les services administratifs et dans les écoles.

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Il n'y a pas de royauté en tant que tel. Les chefs de familles et collectivités sont les gestionnaires du pouvoir traditionnel.

3.2 Pouvoir politique moderne

Depuis la décentralisation et l'élection des élus locaux (Décembre 2002-Janvier 2003) le pouvoir politique moderne est fondé sur des textes de lois notamment la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

L'organe exécutif dirigé par le Maire et ses adjoints est assisté dans ses tâches quotidiennes par les chefs d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement et de villages animés par les chefs des villages et leurs conseillers constituent les instances véritablement décentralisées qui jouent un rôle important

Dans la commune de Sô-Ava, on note un foisonnement des organisations de la société civile (associations, ONG, etc.). Si la collaboration entre organisations de la société civile est bonne, elle reste par contre très faible avec l'administration.

3.3 Système de parenté (les différentes formes de mariage)

Les mariages aujourd'hui à So-Ava sont pour la plupart des mariages coutumiers. On note aussi quelques rares cas de mariages religieux.

Dans le but d'avoir des facilités administratives certains fonctionnaires optent pour un mariage civil qui est célébré par le Maire ou son mandant

3.4 Place de la femme dans la société

La femme est encore confinée dans un rôle de second plan même si elle est l'acteur principal dans les activités économiques. .

CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES

Introduction

Sur le plan économique, la pêche, l'agriculture, l'élevage d'une part, le commerce et le tourisme d'autre part, dominent les activités économiques. Ces deux groupes occupent respectivement 49,44 % et 45,07 % de la population active. La commune de Sô-Ava dispose d'importantes potentialités touristiques. Le village lacustre de Ganvié est déclaré patrimoine mondial par l'UNESCO : La Venise de l'Afrique.

4.1 Agriculture

4.1.1 Terres agricoles

Dans le domaine agricole, il existe des plaines inondables favorables à l'agriculture et de nombreuses organisations de producteurs enregistrées officiellement.

4.1.2 Productions

Les principales cultures en terme de superficies occupées sont : le maïs, les légumes-feuilles, l'arachide, la tomate, le gombo, le manioc, le niébé, la patate douce et le piment. Actuellement, on enregistre un faible rendement des cultures à cause des inondations régulières, la destruction des cultures par les animaux souvent en divagation et les parasites. Par ailleurs, l'enclavement de la commune rend difficile l'approvisionnement en intrants et l'écoulement des produits agricoles. De même, la disponibilité de la main d'œuvre agricole est très limitée.

4.1.3 Structures d'encadrement

C'est le CeCPA qui reste pour l'appui conseil aux producteurs. Malheureusement, l'Union Communale des Producteurs (UCP) n'est pas fonctionnelle. Toutefois, la proximité du centre Songhai pour la formation des producteurs, le démarrage des projets PADFA et PDFM sont entre autres des opportunités qui peuvent être saisies pour développer le secteur.

4.2 Elevage

4.2.1 Effectifs du cheptel et les espèces élevées

Dans la commune de Sô-Ava, le cheptel est dominé par les volailles, caprins, bovins et porcins .On a pu décompter

- 22.620 volailles,
- 5.889caprins,
- 2.593 bovins et
- 1.201 têtes porcins selon un état des lieux réalisé en septembre 2004 par le CeCPA.

4.2.2 Différents types d'élevage et Alimentation du cheptel

C'est le mode d'élevage de divagation dans la boue et le reste de l'espace humain qui est de règle exposant les animaux à la peste en période de crue.

4.2.3 Personnel, structures d'encadrement et Santé animale

Le taux de mortalité animale est très élevé à cause de la défaillance des soins vétérinaires. L'accès au crédit d'élevage reste difficile. Comme pour l'agriculture, la proximité du centre Songhaï offre des possibilités de formation.

4.3 Les unités économiques

4.3.1 Petites Unités de transformation

En ce qui concerne le secteur des transformations des produits agricoles, on note une forte présence des femmes regroupées en associations. Les activités de transformation demeurent manuelles (rudimentaires) à cause d'une insuffisance de formation, de moyens financiers et des difficultés d'accès à l'eau potable. L'écoulement des produits de transformation connaît également des difficultés du fait de l'enclavement de la commune. Enfin, les appuis financiers des institutions de micro-finance et du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité constituent des opportunités pour l'amélioration du secteur de la transformation à Sô-Ava.

4.3.2 Unités de Stockage

On n'en trouve pas si ce n'est quelques fois les plafonds des maisons.

4.4 Emploi

Le problème de l'emploi se caractérise par la prédominance des activités indépendantes dans l'informel de contrebande et de trafics divers avec le Nigeria et puis la pêche confrontée au problème d'encombrement du lac.

Les activités de couture, réparation de barques et photographie ne sont pas structurées.

4.5 Energie et Eau

En ce qui concerne l'électricité, seul l'arrondissement de Sô-Ava est desservi et seulement 39 abonnés ont été dénombrés. Une expérience de l'énergie solaire a été tentée sans une suite heureuse.

On dénombre trois (03) AEV dans la commune, dont deux construits par le SDH et un par l'Archevêché de Cotonou. La SONEB est présente dans l'arrondissement de Sô-Ava. Il existe également six forages à pompe manuelle (FPM) et 1 puits moderne, le tout non fonctionnel. Actuellement, l'accès à l'eau potable par la population n'est pas encore total à cause des pannes répétées des motopompes et châteaux, et des difficultés d'accès aux pièces de rechange. Il existe des comités de gestion des points d'eau, mais ils sont pour la plupart peu fonctionnels.

Le tableau synoptique de la situation des villages par arrondissement est à la page suivante :

Arrondissement	Village	Infrastructures socio-communautaires existantes	Activités économiques existantes	Observations
VEKKY	Dogbodji	-une école primaire publique -deux églises protestantes -une église catholique -trois églises célestes	- pêche - commerce - artisanat - élevage	L'électrification de ce village favorisera le développement des activités économiques de la population
	Vekky-Daho	-une école primaire publique -une mosquée -quatre églises célestes	- pêche - commerce - artisanat - élevage	ce village abrite les bureaux de l'arrondissement et plusieurs autres maisons individuelles en dur qui ont besoin de l'électrification
	Todo	-deux écoles primaires privées -une maison des jeunes -une mosquée -deux églises protestantes -une église des messagers de Dieu -une église des Chérubins Séraphins -une église des adventistes -un vidéo - club	- pêche - commerce - artisanat	. des maisons en dur, en planche, en bambou et les ateliers des artisans souffrent de l'électricité . les marchés de nuit ont besoin d'un éclairage

Arrondissement	Village	Infrastructures socio-communautaires existantes	Activités économiques existantes	Observations
	Tchinakomey	<ul style="list-style-type: none"> -deux groupes d'écoles primaires publiques -le centre médical St Joseph -le centre de formation et d'apprentissage des sœurs OCPSP -une église catholique -une buvette - un vidéo – club -une mosquée -trois cafétariats -quatre salons de coiffure 	<ul style="list-style-type: none"> -pêche -commerce -artisanat 	En dehors de ces infrastructures, ce village abrite une multitude de maisons en dur et les ateliers des artisans
	Hlouazounmey	<ul style="list-style-type: none"> -deux mosquées -une église des Célestes -une maison de rassemblement 	<ul style="list-style-type: none"> -pêche -commerce -artisanat 	Il existe plusieurs maisons en dur et des ateliers dont l'électrification demeure une nécessité
	Hounhoue	<ul style="list-style-type: none"> -une église de Jéhovah Jésus- Christ (JJC) -une église des Associations Evangéliques Universelles (AEU) 	<ul style="list-style-type: none"> -pêche -commerce -artisanat 	En dehors de ces infrastructures, ce village contient plusieurs maisons en dur, en planche et des ateliers qui nécessitent un éclairage
	Kpakomey	<ul style="list-style-type: none"> -une école primaire publique -un centre de santé privé -une cabine téléphonique non fonctionnelle -des vidéo - clubs 	<ul style="list-style-type: none"> -pêche -commerce -artisanat 	Ce village compte en plus de ces infrastructures des maisons individuelles en dur et plusieurs ateliers dont l'électrification est une nécessité
	Zounhomey	<ul style="list-style-type: none"> -une église catholique -une église protestante -l'église le Vie Nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> -pêche -commerce - artisanat 	Ce village souffre de l'inexistence d'infrastructures dont surtout l'électrification

Arrondissement	Village	Infrastructures socio-communautaires existantes	Activités économiques existantes	Observations
	Somai	<ul style="list-style-type: none"> -une école primaire privée -une église protestante -une église céleste -une église des renaissances d'hommes en Christ -une église des Chérubins Séraphins 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	Plusieurs maisons en dur et des ateliers des artisans existent et nécessitent une électrification
	Gbetingao	<ul style="list-style-type: none"> -deux groupes d'école primaire publique -deux mosquées -une église céleste -trois églises évangéliques -un vidéo – club -une buvette 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	En dehors de ces infrastructures, une multitude de maisons de maisons en dur et des ateliers des artisans existent dans ce village
	Lokpodji	<ul style="list-style-type: none"> -un logement des enseignants -une maison des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	Les populations disposent de maisons en dur et des ateliers d'artisans dont l'électrification est une nécessité
	Nonhoueto	<ul style="list-style-type: none"> -une église des célestes -une église des Assemblés de Dieu -une église des Chérubins Séraphins 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	Il existe dans ce village plusieurs maisons en dur et les ateliers des artisans qui pourront se servir de l'électricité

Arrondissement	Village	Infrastructures socio-communautaires existantes	Activités économiques existantes	Observations
GANVIE II	Dakomey	<ul style="list-style-type: none"> -trois écoles primaires publiques -trois écoles primaires privées -une école maternelle -un complexe d'arrondissement de santé -une place de l'UNESCO -un centre socio – éducatif des femmes -un centre de culture et de loisirs des jeunes -une bibliothèque -un terrain de sport -un centre de crédit mutuel -un hôtel -une cabine téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	La population de Dakomey souhaite vivement l'électrification de leur village qui est le chef – lieu de l'arrondissement de Ganvié 2
	Dossougao	<ul style="list-style-type: none"> -une maison de réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	Les populations sont prêtes à accueillir l'électrification de leur village
	Agnonkamey	<ul style="list-style-type: none"> -une église céleste -un cabinet de soins privés 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	L'électrification étant le problème principal qui se pose à Ganvié, les populations attendent cela avec impatience
	Ahouanmongao	<ul style="list-style-type: none"> -un centre social -une maison de réunion -un cabinet de soins -les villas témoins de la Francophonie -un monument du 2eme roi fils du fondateur de Ganvié 2 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	
	Guedevié	<ul style="list-style-type: none"> -une école privée -un centre de pharmacopée - une maison de réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	

Arrondissement	Village	Infrastructures socio-communautaires existantes	Activités économiques existantes	Observations
	Gounsoé - Gbamey	<ul style="list-style-type: none"> - un centre éducatif pour les jeunes - une maison de réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - pêche - commerce - artisanat 	
AHOMEY-LOKPO	Ahomey-ounmey	<ul style="list-style-type: none"> -une école primaire -une adduction d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> -agriculture - pêche - élevage - commerce - artisanat 	Village enclavé et dépourvu d'infrastructures socio – communautaires tels que l'électricité, le téléphone, l'adduction d'eau, la maternité, la maison des jeunes et de loisirs, etc
	Ahomey-lokpo	<ul style="list-style-type: none"> -deux groupes d'écoles primaires publiques -un complexe de santé -une caisse d'épargne et de prêt -une adduction d'eau non fonctionnelle -le bureau d'arrondissement -le centre de vulgarisation agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture - pêche - élevage - commerce - artisanat 	Village enclavé et dépourvu d'infrastructures socio – communautaires tels que l'électricité, le téléphone, l'adduction d'eau, la maternité, la maison des jeunes et de loisirs, etc
	Zoungomey	<ul style="list-style-type: none"> -une école primaire publique -une adduction d'eau non fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture - pêche - élevage - commerce - artisanat 	inexistence d'infrastructures socio – communautaires tels que l'électricité, le téléphone, l'adduction d'eau, la maternité, la maison des jeunes et de loisirs, etc
	Kinto - dokpakpa	<ul style="list-style-type: none"> -une école - une adduction d'eau non fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> -agriculture -pêche -élevage -commerce -artisanat 	inexistence d'infrastructures socio – communautaires tels que l'électricité, le téléphone, l'adduction d'eau, la maternité, la maison des jeunes et de loisirs, etc

Arrondissement	Village	Infrastructures socio-communautaires existantes	Activités économiques existantes	Observations
	Kinto - agué	-une école	-agriculture -pêche -élevage -commerce -artisanat	inexistence d'infrastructures socio – communautaires tels que l'électricité, le téléphone, l'adduction d'eau, la maternité, la maison des jeunes et de loisirs, etc
	<i>Kinto - oudjra</i>	-une école -une adduction d'eau non fonctionnelle	-agriculture -pêche -élevage -commerce -artisanat	Village enclavé et dépourvu d'infrastructures socio – communautaires tels que l'électricité, le téléphone, l'adduction d'eau, la maternité, la maison des jeunes et de loisirs, etc

4.6 Transport et communications

Le déplacement à l'intérieur de la commune se fait surtout en pirogue. Quelques 77 km de voies terrestres permettent la circulation à l'intérieur et à l'extérieur de la commune. Malheureusement, ces voies sont peu praticables, en particulier la voie principale Akassato –Sô Ava qui s'inonde chaque année.

26 km de voies sont à recharger :

- * Axe Akassato – Sô Ava = 5km ;
- * Akassato – Ahomey Gblon = 7 km ;
- * Yêvié – Ahomey Lokpo = 3 km;
- * Fandji- Kinto Oudjra = 7 km;
- * Ahomey Gblon – Gbéssou = 4km.

Et 21 km de voies sont à ouvrir pour faciliter le mouvement des personnes et des produits agricoles. Il s'agit de : Axe Yêvié – Kinto Dokpakpa (5 km) ; Ahomey Lokpo – Gégbomey- Gbéssou (12km) ; Gbéssou- Houédo Aguékou (5km) ; Agassa Godomey – Ahomey Ounmey (5km) ;

La couverture en téléphone conventionnel est nulle et le bureau de l'OPT construit en 2000, reste toujours fermé.

Par ailleurs, on note une quasi absence d'organes de presse (journaux, radios) locaux exceptés le bimestriel « Tôso INFOS ».

4.7 Commerce

Le commerce est dominé par les femmes et les jeunes filles déscolarisées qui mènent des activités génératrices de revenus très diversifiées. Les sources de financement sont les tontines traditionnelles, les institutions de micro-finances et les ONG. La facilité de communication avec le Nigéria par voie fluviale contribue au dynamisme du commerce dans la commune de Sô-Ava où s'animent des marchés flottants (l'achat et la vente se font en pirogue sur l'eau). Dans la commune, les infrastructures marchandes sont pratiquement inexistantes et le mauvais état des pistes ne facilite pas l'écoulement des produits.

4.8 Tourisme et hôtellerie

Commune lacustre, Sô Ava dispose d'importantes potentialités touristiques. Ganvié est reconnu par l'UNESCO comme patrimoine mondial (Venise africaine) A cela, il faut ajouter les forêts naturelles et les vestiges coloniaux. Malheureusement, les activités touristiques sont surtout limitées à ce seul arrondissement. Le mauvais état des habitations le long du circuit touristique ajouté à la mauvaise presse qui est faite au site liée à l'insalubrité de l'environnement et à l'insuffisance d'infrastructures d'accueil sont autant de facteurs qui limitent le développement du secteur à l'heure actuelle.

L'aménagement de l'embarcadère d'Abomey-Calavi en cours et le projet de réalisation d'un aéroport international à Glo-Djigbé constituent des opportunités pour l'amélioration du tourisme à Sô-Ava.

Les buvettes, restaurants et motels dans la commune se répartissent comme suit :

Arrondissement	Villages / quartiers	Nombre de Restaurants	Nombre de buvettes	Nombre de motels
Vekky	Tchinacomey	0	1	0
	<i>Gbétigao</i>	0	1	0
Garvié 1	Sokomey	1	1	01
Garvié 2	Dakomey	0	0	02
Houedo	Gbégodo	0	1	0
Sô-Ava	Sindomey	0	3	1 ¹
Dékanmè	-	0	0	0
Total	-	1	7	04

Source : extrait du PDC

4.9 Pêche et chasse

Les plans d'eau exploitables constituent la principale ressource naturelle de la commune et les populations disposent pour leur exploitation des techniques et des équipements variés. Des groupes professionnels de pêcheurs fonctionnels existent dans la commune où les crues périodiques améliorent les rendements des trous à poissons et des acadja.

Cependant, l'activité de pêche reste confrontée à la baisse de la productivité à cause de l'encombrement du lac par les acadja (6.000ha), l'utilisation des engins de pêches prohibés et le faible débit du chenal de Cotonou et Djougbakpa à Godomey. A cela s'ajoute la défaillance de l'encadrement technique.

Les espèces dominantes dans les plans d'eau de Sô Ava sont : Tilapia, Parachana, Ethmalose Chrysichtys, Mugyl, Crevettes, Elops, crabes, etc.

Le démarrage du projet PADPPA, l'existence d'un marché de crevettes et les crédits donnés aux pêcheurs par la CLCAM constituent des opportunités à saisir pour l'amélioration de la situation dans ce secteur.

La pêche est donc l'activité principale sur le Lac Nokoué.

- ▲ 15% de la production est destinée à l'auto-consommation.
- ▲ 20% est revendue comme produit frais.
- ▲ 65% est transformée : fumage et friture principalement.

¹ Le motel de Sô –Ava est imposé

▲ Les techniques de pêche sont :

- ✓ L'épervier
- ✓ Les filets dormants
- ✓ L'acadjá
- ✓ La trainée
- ✓ Djohounbo
- ✓ Sohla
- ✓ La nasse
- ✓ Les pièges à crabes

4.10 Autres Services : L'artisanat

La production d'objets artisanaux est faible dans la commune de Sô-Ava, bien qu'on note l'existence de plusieurs matières premières comme le raphia, les branches de palmier à huile et la jacinthe d'eau. Toutefois, il faut signaler l'ingéniosité des populations dans la construction des maisons sur pilotis. Le sous-équipement, le manque de professionnalisme, l'ignorance des techniques de transformation de la jacinthe d'eau et la faible demande des produits artisanaux sont autant de raisons qui expliquent cette faible production.

CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

5.1.1 Principales maladies

Dans ce milieu amphibie très contraignant, les rapports entre l'écosystème lacustre et les pathologies révèlent une concordance entre les groupes d'affections et les rythmes hydro-climatiques. En effet, l'étiage coïncide avec la recrudescence du paludisme hyper-endémique et la bilharziose ; la période de crue est synchrone des gastro-entérites ; quant aux maladies des voies respiratoires (toux, rhume etc.,) elles évoluent avec la qualité de l'air.

5.1.2 Infrastructures et équipements

La commune de Sô-Ava dispose :

- d'un centre communal de Santé,
- trois (3) dispensaires et maternités au niveau d'arrondissements.
- Par contre, il y a 36 centres de santé privés (voir tableau ci-dessous)

Malheureusement, les taux de fréquentation de ces centres par les populations demeurent faibles à cause de l'éloignement de plusieurs villages des centres de santé, du mauvais accueil, de l'automédication et du non-fonctionnement des COGEA. Cette situation justifie la prolifération des cabinets privés et l'installation des centres de santé confessionnels estimés au total à 36.

Sur le plan social, Sô-Ava est doté d'un service de promotion sociale qui malheureusement ne dispose pas encore de local.

La situation sur le plan socio-sanitaire est résumée dans le tableau suivant :

CS public	Nombre de personnels					CS privé	Nombre de personnels		CPS	Dépôt pharmaceutique
	Médecin	SFE	ID E	IS	AS		Médecin, SFE, IDE	AS		
4	1	4	4	4	15	36	0	8	1	6

Légendes : CS= Centre de santé SFE= Sage Femme d'Etat

IDE= Infirmier Diplômé d'Etat AS= Aide Soignant

5.1.3 Les partenaires de la santé

La population bénéficie des services sociaux du MFPSS, du diocèse et de quelques ONG.

5.2 Action sociale

Sur le plan social, Sô-Ava est doté d'un service de promotion sociale qui malheureusement ne dispose pas encore de local. La population bénéficie des services sociaux du MFPSS, du diocèse et de quelques ONG.

5.3 Education formelle et non formelle

On note également la présence d'Associations des Parents d'Elèves (APE) et d'ONG qui contribuent au développement de l'éducation.

Cependant, le taux de scolarisation est faible en particulier au niveau des filles (43,6), malgré la volonté de plusieurs parents de scolariser leurs enfants.

5.3.1 Infrastructures scolaires

La commune de Sô-Ava est dotée d'une circonscription scolaire avec un bureau en matériaux définitifs.

Elle compte 46 écoles dont 35 publiques et 11 privées.

Le mauvais état des infrastructures scolaires, des effectifs pléthoriques, le nombre insuffisant d'enseignants qualifiés (121/235, selon l'état des lieux fait en septembre 2004), le démarrage tardif de la rentrée scolaire à cause de la crue, et les grèves répétées des enseignants sont autant de problèmes liés à l'éducation.

La conséquence directe de ce tableau sombre est la baisse du niveau et la déscolarisation des élèves est estimée à 14%.

5.3.2 Répartition des infrastructures scolaires et du personnel enseignant par catégorie

Il n'existe qu'un seul cours secondaire dans la commune de Sô-Ava et ce dernier ne dispose pas encore de second cycle.

Le tableau suivant résume la situation de l'éducation formelle (en 2006) dans la commune

- 35 écoles publiques avec 44 enseignants titularisés, 77 contractuels et 53 « répétiteurs contractuels »,
- 11 écoles privées avec 61 enseignants,
- 02 collèges d'enseignement général avec 35 professeurs pour les diverses disciplines.

5.3.3 Alphabétisation

En ce qui concerne l'alphabétisation, vingt neuf (29) centres d'alphabétisation ont été recensés au cours de la campagne 2004. Ils sont dotés chacun d'un maître alphabétiseur. L'alphabétisation souffre d'un fort taux d'abandon des cours par les apprenants et d'un paiement irrégulier des indemnités des maîtres alphabétiseurs.

5.4 Arts, culture, sports et loisirs

Il existe dans la commune de Sô-Ava, des jeux spécifiques au milieu lacustre (course de piroguiers, natation, etc.) Cependant, les activités sportives et culturelles sont très peu développées. Les compétitions sportives sont rares et la volonté des jeunes de faire le sport ne rencontre pas encore le soutien technique, matériel et financier des sponsors et des autorités administratives. Sur le plan des infrastructures, il y a très peu d'aires de jeux et seul le terrain de Ganvié² est clôturé. Quant aux activités culturelles, elles sont aussi rares et le centre de jeux et loisirs de Sô-Ava est rarement exploité.

5.5 Autre secteur : la sécurité

La commune de Sô-Ava dispose d'une brigade de gendarmerie. Les infractions courantes sont les vols de pirogues et acadja, les viols sur mineurs, les coups et blessures volontaires, les atteintes à la pudeur, etc. La brigade de gendarmerie de Sô-Ava est sous équipée avec un personnel insuffisant. Toutefois, elle bénéficie de l'appui des Zangbéto et des comités de pêche qui demeurent eux aussi sous-équipés.

CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES

6.1 Evolution du budget communal

Elle révèle une évolution du budget de la commune entre 1999 (16.933.506 FCFA) à 2003 (32.460.328 FCFA) avec un pic en 2001 où ce budget est de 51.472.168 FCFA dû aux fonds de concours du budget national.

Les recettes de la commune demeurent donc en général très faibles.

Les sources de financement de la commune sont très limitées .

Il y a peu de matières imposables et d'équipements marchands. Il s'en suit également une faible capacité d'investissement.

6.2 Recettes et Dépenses

Tableau : Récapitulatif des recettes et des dépenses de 1999 à 2006

Années	Recettes	Dépenses	Remarques
1999	16 933 506	16 825 121	Ce sont les chiffres réels des réalisations des recettes et des dépenses
2000	14 013 456	14 005 648	
2001	51 472 168	51 248 306	
2002	26 572 484	24 089 687	
2003	32 460 328	31 436 527	
2004	Non disponible		
2005	118 972 349	118 972 349	Chaque rubrique comprend les investissements et le fonctionnement
2006	125 463 445	125 463 445	

Il ressort de cette analyse que la commune arrive à dégager chaque année, une capacité de financement, qui quoique faible, augure d'une viabilité financière probable de la collectivité. Elle peut, compte tenu de ces atouts accéder aux emprunts auprès des institutions de financement des communes.

6.3 Taxes en vigueur dans la commune de So-Ava

N°	NATURE DES RECETTES	TAXES PRATIQUES	NOUVEAUX TAUX
I- PIECES D'ETAT CIVIL (JUGEMENT SUPPLETIF)			
01	Personnes nées entre 1900 à 1949	1 000	1000
02	Personnes nées entre 1950 à 1959	1 500	1500
03	Personnes nées entre 1960 à ce jour	2 500	2500
04	Homologation	2 000	2000
05	Témoignages (300F) par témoin	900	900
	Autres Actes		
06	Volet de Naissances	500	500
07	Dépôt de Signature	300	300
08	Légalisation de Signature	300	300

N°	NATURE DES RECETTES	TAXES PRATIQUES	NOUVEAUX TAUX
09	Etablissement de Carte d'Identité	2 400	2 400
10	Autres Pièces	300	300
11	Déclaration de Divorce	14 000	14 000
II- AUTORISATION DE CEREMONIES ET DE REJOUISSANCES			
12	Inhumation au cimetière (PM)	3 000	3 000
13	Inhumation hors cimetière (PM)	5 000	5 000
14	Autorisation de Réjouissances et cérémonies (Manifestations) par jour	5 000	5 000
15	Abattage des bovins	1 000	1000
16	Abattage des caprins et porcins	200	200
17	Divagation des bovins (par jour et par tête de bête)	3 000	3 000
18	Divagation des caprins et porcins (par jour et par tête de bête)	1 000	1 000
III- AFFAIRES GENERALES ET DOMANIALES			
19	Amende en cas de récalcitrance	6 000	6 000
20	Convention de vente 4 copies à 1500F l'une	6 000	6 000
21	Autorisation de Construire par m2	100	100
22	Permis d'habiter (par copie)	1 500	1 500
23	Certificat administratif 2 000F (par copies)	8 000	8 000
24	Droit de place sur les marchés (vendeuses de poissons, produits agricoles et divers)	25	25
IV TAXES SUR ACADJAS			
25	Transport des branchages grande barque	1 000	1 000
26	Transport des branchages petite barque	500	500
27	Grand Parc sur le lac Nokoué	5 000	5 000
28	Moyen parc sur le lac Nokoué	1 000	1 000
29	Parc sur le canal et la rivière Sô	2 000	2 000
V- TAXES SUR LES BARQUES A USAGE			
30	Barque motorisée pour Tourisme par chargement	300	300
31	Barque motorisée en direction du Nigeria par jour	2 000	2 000
32	Barque motorisée en direction du Cotonou par jour	300	300
33	Barque motorisée en direction du Calavi par jour	200	200
34	Barque motorisée en direction du Sô-Ava par jour	200	200
VI- AUTRES TAXES			
35	Mauvaises conduites de barque motorisée	10 000	10 000
36	Fourrière moteur hors bord par jour	500	500

N°	NATURE DES RECETTES	TAXES PRATIQUEES	NOUVEAUX TAUX
37	Stationnement des taxis motos « Zémidjan » par jour	50	25
38	Exploitation de bornes Fontaines par mois	100	100
39	Exploitation de carrière de sable par voyage	2 500	2 500
40	Exploitation de carrière de sable par voyage	5 000	5 000
41	Passeurs traversées : Sô-Ava, Lokpo et autres villages par jour	50	50
42	Abattage de palmiers à huile par arbre	100	100
43	Installation de cabinets de soins privés par mois	2 500	2 500
44	Vidéo club par mois	2 500	2 500
45	Permis de conduire pour barque motorisée	5 000	5 000
46	Barque à usage commercial	2 000	2 000
47	Chargement de sable par camion	1 000	1 000
48	Moteur hors Bord de 6 à 15 CV	3 000	3 000
49	Moteur hors Bord de 16 CV et plus	3 000	5 000

CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE

A la suite de la définition de la vision de la commune, les forces, faiblesses, opportunités et menaces prioritaires issues du bilan diagnostique ont été retenues pour les cinq prochaines années. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Les forces, faiblesses, menaces et opportunités prioritaires de la commune de Sô Ava pour les 5 ans.

Forces prioritaires	Faiblesses prioritaires	Opportunités prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> * Volonté générale de la plupart des parents à scolariser les enfants * Disponibilité des plans d'eau exploitables (rivière Sô, lac Nokoué) et de bas fonds * Disponibilité de plaines inondables et de bas fonds favorables à l'agriculture * Existence de potentialités touristiques * Sensibilisation et appui conseil de l'association de développement et des agents des centres de santé sur l'environnement * Disponibilité en médicaments génériques essentiels, en vaccin et en matériels médicaux * Disponibilité de quelques matériaux de construction (sable, eau) et de terrains pour la construction d'infrastructures socio – communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Conseil communal peu actif dans la promotion touristique * Insalubrité généralisée due à la divagation des animaux, à la défécation dans la nature et à la mauvaise gestion des ordures * Non maîtrise des techniques de conservation des produits de pêche * Disparition progressive de la faune halieutique * Faible taux de scolarisation en particulier des filles * Accès difficile aux soins de santé * Insuffisance d'infrastructures d'accueil (pour les touristes) 	<ul style="list-style-type: none"> * Reconnaissance de Ganvié comme patrimoine mondial (Venise africaine) * Existence de partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée * Proximité des grands hôpitaux de Calavi, Cotonou, etc. * Appui du PADFA, PDFM, PADPPA au développement des filières * Appui de PADEAR, du SEDIF, du CREPA pour l'accès à l'eau potable * Appui à l'éducation par plusieurs structures gouvernementales et non gouvernementales

Source : Extrait du PDC

CHAPITRE VIII : FILIERES PORTEUSES

La commune de Sô–Ava dispose d'importantes potentialités touristiques. Le village lacustre de Ganvié est déclaré patrimoine mondial par l'UNESCO : la Venise de l'Afrique. Le tourisme est donc une activité florissante. L'ensemble du lac Nokoué et ses villages, constitue un important site touristique. En effet, habitats palafittes, déplacement en pirogue, mode de vie lacustre etc., exercent un attrait sur les visiteurs.

Les lacustres profitent de ce flux de touristes pour faire le commerce d'objet d'art.

L'existence d'un marché de crevettes et les principales ressources naturelles exploitables dans la commune de Sô–Ava sont les plans d'eau avec leurs ressources halieutiques.

L'autre filière porteuse est l'exploitation des bas fonds, du sable de la rivière Sô et l'argile.

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS_

Sur la base de l'état des lieux dans les différents secteurs et s'inspirant des orientations nationales, la commune de Sô-Ava a défini sa vision pour les quinze prochaines années comme suit :

« Sô –Ava est, d'ici 2019, une Commune unie, d'accès facile, pourvoyeuse de produits halieutiques et agricoles dans un environnement sain et protégé avec des infrastructures adéquates, des technologies de communications et des potentialités touristiques développées où la santé et l'éducation sont assurées pour tous. »

Union des fils et filles de la commune, cet appel vous concerne :

- < Convaincus que rien de concret ne peut se faire dans la division, les différents acteurs de la commune de Sô-Ava sont en 2019, unis autour des tâches de développement avec un respect mutuel des convictions religieuses et politiques des uns et des autres pour garantir la durabilité du développement amorcé ;
- Une commune d'accès facile avec des technologies de communications développées, et pourvoyeuse de produits halieutiques et agricoles, faisons de So-Ava une Commune désenclavée, accessible aisément en toute saison aussi bien

par voie terrestre, fluviale que par les technologies nouvelles de communication ; ce qui permet aux populations d'écouler facilement leurs productions...

- En 2019, les pêcheurs et agriculteurs/trices de la commune de Sô-Ava vivent effectivement des fruits de leurs activités. Leurs revenus se sont accrus. Les techniques durables de pêche sont pratiquées et les potentialités agricoles de la commune sont valorisées à travers l'aménagement des bas-fonds, la maîtrise de l'eau pour l'irrigation et les cultures de décrues.
- Un environnement sain et protégé, des infrastructures adéquates, gage d'une bonne santé, d'une meilleure éducation pour tous et toutes et d'un développement touristique...

En 2019, la gestion des ressources naturelles par les populations de Sô-Ava est rationnelle et elles vivent dans un environnement assaini caractérisé par une meilleure gestion des déchets et un système d'élevage adéquat.

- En 2019, une très bonne couverture de la commune en infrastructures socio communautaires dans un environnement sain, facilite l'accès aux services sociaux de base pour tous et toutes (santé, éducation, eau potable, électricité, loisirs, etc.). Dès lors une réduction notoire de la prévalence des maladies épidémiques est enregistrée et des normes EQF respectées dans les écoles avec des résultats scolaires très encourageants pour tous les acteurs du système.
- Par ailleurs, Sô-Ava, Venise de l'Afrique offre en 2019 plusieurs sites pour le tourisme de vision dans un environnement sain et attrayant. Les infrastructures d'accueil avec une architecture adaptée au milieu, attirent plus de touristes et la contribution du tourisme au budget de la commune est en progression constante.

Cette situation est vive souhaitée, mais elle nécessite une très forte mobilisation de toutes les forces vives de la commune d'une part et un engagement soutenu de l'Etat à transférer toutes les ressources relatives aux compétences des communes d'autre part.

De même, il faudrait que les autorités locales aient une forte capacité de négociation auprès des partenaires au développement. Cela suppose aussi que la commune limite ses dépenses de fonctionnement.

**La carte d'identité de la commune pourrait avoir se présenter rapidement
comme suit :**

Département de l'Atlantique et du Littoral
Mairie So-Ava
B.P : 113 Abomey-Calavi
Tél : (229) 21 36 05 61/ 95 56 34 48
E-mail : mairiesoava@yahoo.fr

Commune : Sô-Ava

Chef-lieu : Sô-Ava

Superficie : 218 km²

Population : 76.316 habitants (RGPH3)

Densité : 352 habitants au km²

Situation : 40 km de Cotonou, capitale économique
du Bénin

Subdivisions administratives : 42 villages et 7
arrondissements

Les arrondissements : Ahomey-Lokpo, Dékanmey,
Ganvié I, Ganvié II, Houédo Aguékon, Sô-Ava, Vekky.